PROCÉS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

14 OCTOBRE 2026

DATE DE CONVOCATION
01/10/2026
DATE D'AFFICHAGE
01/10/2026

Nombres de membres afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Date de convocation : 01/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois d'octobre à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Joël HUCLEUX
Sylvie LEFEBRE	Josiane DELOFFE	Jean-Claude ROLAND
Gérard FOUCARD	Maryse FLANDRE	Christelle PLÉ
Sylvie HARTOUT	Sophie THILLARD	Marc LEVOUIN
Jérôme HUCLEUX	Aurélie DESCHEPPER	Françoise ALIX
Sébastien FAUCHOIS	Simon NICOLLE	Lou LEROY

ABSENT NON EXCUSÉ :

ABSENTS EXCUSÉS :

Laure DESENDER	donne pouvoir à	Joël HUCLEUX
Hervé LEVEAU	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ
Sandrine RODRIGUES	donne pouvoir à	William BOUS
Jérôme LECOEUR	donne pouvoir à	Françoise ALIX
Teddy ADNOT	donne pouvoir à	Marc LEVOUIN

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Sophie THILLARD et Christelle PLE

ORDRE DU JOUR

- **ADHÉSION 2027 AU CINÉ RURAL**
- **ÉCLAIRAGE PUBLIC RUES DE L'ÉGLISE, DU MOULIN NEUF, DU 11 NOVEMBRE, DU PARC ANNEXE ET BOUTAVENT-LA-GRANGE**

- **MODIFICATION DU NOM DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BOUTAVENT À BOUTAVENT-LA-GRANGE**
- **PRISE D'ACTE ET DÉBAT SUR LE RAPPORT D'ACTIONS DE LA SPL ADTO-SAO DEVENUE INGE'OISE À LA SUITE DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE**
- **DEMANDE D'OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DE KANDY EN 2027**
- **RECRUTEMENT POUR LES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION**
- **RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDINATEUR COMMUNAL**
- **RAPPORT 2025 DE LA CCPV**
- **CONVENTION POINT EAU INCENDIE VALLABONNET**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **QUESTIONS DIVERSES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 AOUT 2026 :

Changement convention réserve Incendie au nom de Sophie THILLARD et non EARL THILLARD.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- **Régularisation noms de rues et Places**
- **Retrait d'un terrain réservé au PLU**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

1. ADHÉSION 2027 AU CINÉ RURAL

Monsieur le Maire remercie les élus pour la distribution du flyer pour le cinéma.
Il a fait coller la grande affiche du film devant la salle Louis Jouvet.
36 personnes sont venues voir le film proposé.
Prochain rendez-vous le 20 octobre.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention d'adhésion avec le CINE RURAL dans les mêmes conditions que les années précédentes soit :

9 séances par an pour 540 € qui se tiendront le 1er mardi du mois (sauf en juillet, août et décembre). (528 € en 2026).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

2. ÉCLAIRAGE PUBLIC RUES DE L'ÉGLISE, DU MOULIN NEUF, DU 11 NOVEMBRE, DU PARC ANNEXE ET BOUTAVENT-LA-GRANGE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

Eclairage Public | EP | AERIEN | Rues de l'Eglise, Moulin Neuf, du 11 Novembre, Parc Annexe et Boutavent la Grange.

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 29 octobre 2026, s'élève à la somme de **58 536,63 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **49 534,43 €** (sans subvention) ou **37 186,86 €** (avec subvention).

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;

- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

- **Accepte** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public | EP | AERIEN | Rues de l'Eglise, Moulin Neuf, du 11 Novembre, Parc Annexe et Boutavent La Grange.**

- **Acte** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60
- **Ne demande pas** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise.
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **Prend Acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- **Prend Acte** du versement du solde après achèvement des travaux.
- **Inscrit** au Budget communal de l'année **2027** les dépenses afférentes aux travaux **49 534,43 €** (montant prévisionnel du fonds de concours avec frais de gestion et sans subvention) qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint.

3. MODIFICATION DU NOM DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BOUTAVENT À BOUTAVENT-LA-GRANGE

La Poste travaille actuellement pour la commune de Formerie dans la cadre de la mise en conformité de sa Base d'Adresse Locale.

La commune possède une commune associée dont le nom est incorrect.

Commune Associée : Boutavent
Nom correct : Boutavent-la-Grange

Voici la réponse apportée par les services du Code officiel géographique et de la Direction générale des collectivités locales :

Les communes déléguées ne constituent pas de collectivités territoriales. En effet, seule la commune nouvelle a la qualité de collectivité territoriale (article L. 2113-10 du CGCT). Dans ces conditions, la procédure de changement de nom, telle que prévue par le législateur, est inapplicable aux communes déléguées. Il ne s'agit que d'entités infra-juridiques, héritées des anciennes communes, dont le conseil municipal peut décider la suppression d'une partie ou de l'ensemble dans un délai qu'il détermine (article L. 2113-10 du CGCT). Si au cours de la création de la commune nouvelle, des communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes sont instituées, aucune disposition légale ou réglementaire n'empêche, par la suite, le changement de nom de ces communes déléguées.

Partant, sous réserve de l'appréciation souveraine du juge administratif, la compétence pour déterminer le nom d'une commune déléguée relève du conseil municipal de la commune nouvelle. Le

conseil municipal de FORMERIE peut donc librement décider de modifier l'orthographe de la commune déléguée de BOUTAVENT en BOUTAVENT-LA-GRANGE

En résumé, si la commune de Formerie souhaite faire modifier le nom de la commune déléguée de Boutavent en Boutavent-la-Grange, son conseil municipal doit adopter une délibération en ce sens.

La commune devra en adresser une copie à l'Insee à l'adresse dg75-code-off-geo@insee.fr.
C'est cette délibération qui permettra d'enregistrer l'événement dans le code officiel géographique. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de modifier le nom de la commune déléguée de Boutavent en Boutavent-la-Grange.

4. PRISE D'ACTE ET DÉBAT SUR LE RAPPORT D'ACTIONS DE LA SPL ADTO-SAO DEVENUE INGE'OISE À LA SUITE DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-France

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L. 243-9-1 du Code des juridictions financières, les Entreprises Publiques Locales ayant fait l'objet d'un contrôle par une Chambre régionale des comptes (CRC) doivent réaliser un rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la juridiction financière.
Ce rapport, après avoir été présenté à l'organe collégial de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** le **20 mai 2026** doit être obligatoirement transmis à l'ensemble des collectivités et groupements actionnaires. La loi impose que ce rapport soit soumis à l'assemblée délibérante de chaque actionnaire afin d'y faire l'objet d'un débat.
La commune de Formerie, en sa qualité d'actionnaire de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** a reçu notification de ce rapport d'actions, annexé à la présente note.

Ce rapport détaille les mesures correctives et les engagements pris par la SPL pour répondre aux observations de la CRC concernant le contrôle portant sur les années de 2018 à 2022/2023 dont les éléments relevés étaient :

- **1 rappel au droit** : modifier l'objet social – fait – nouvel objet social approuvé en AGO le 10 février 2026
- **5 recommandations :**
  - faire plus de réunions avec les actionnaires : 1 réunion mini en plus /an
  - préciser les conventions de mandat : les nouvelles conventions sont à approuver lors du présent conseil
  - mettre en place un plan d'affaires : le premier plan d'affaires de la société a été approuvé le 28 novembre 2025, il fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année
  - présenter en CA une analyse financière plus adaptée à son activité et présenter un budget prévisionnel à voter par ce dernier : mis en place dès 2025 sur l'exercice 2024
  - Présenter au CA une étude sur l'équilibre financier des opérations et fixer un niveau de prix pertinents : partiellement réalisé avec la nouvelle grille tarifaire, suivi à poursuivre avec un groupe de travail à renommer.

Il est ainsi demandé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre acte de la communication de ce rapport précisant les actions correctives ou actions mises en œuvre pour répondre aux attentes de la CRC et de procéder au débat requis par la loi.

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir entendu l'exposé de son Rapporteur,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des juridictions financières, et notamment son article L. 243-9-1,
Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE]**,

Vu le rapport d'actions de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** transmis à la collectivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **CONSTATE** qu'un débat a eu lieu au sein de l'assemblée délibérante sur le rapport exposant les actions entreprises par la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes.
- **PREND ACTE** du rapport d'actions de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE joint en annexe.
- **CHARGE Monsieur le Maire** de transmettre la présente délibération à la SPL **INGE'OISE** afin que cette dernière puisse justifier du respect de la procédure auprès de la CRC.

5. DEMANDE D'OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DE KANDY EN 2027

Par courrier en date du 06 août 2026, le magasin KANDY (branche d'activités autres commerces de détail en magasin spécialisé – code NAF 471 1B) nous demande l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement les dimanches de 10h à 18h30 :

- 24 et 31 octobre 2027
- 07, 14, 21 et 28 novembre 2027
- 05, 12, 19, 26 décembre 2027

Monsieur le Maire doit demander l'avis du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande.

6. RECRUTEMENT POUR LES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION
7. RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL

La collectivité est chargée d'organiser en 2027 les opérations de recensement de la population (du 21 janvier au 20 février 2027).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n°2017-732 du 3 mai 2007 modifiant l'annexe au décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se dérouleront dans la commune du 21 janvier 2027 au 20 février 2027,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2024 à réaliser dans la commune du 21 janvier 2027 au 20 février 2027, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Le Maire informe également l'assemblée qu'il convient de recruter des recenseurs pour réaliser la campagne de recensement de la population et que ce recrutement peut intervenir soit en interne en désignant des agents de la collectivité, soit en externe en procédant à un recrutement de vacataires et/ou de contractuels de droit public.

Dans ce cadre, le recrutement et les modalités de rémunération d'un recenseur dépendent s'il s'agit d'un recrutement interne ou externe.

Le Maire informe enfin l'assemblée que la collectivité bénéficie d'une dotation forfaitaire de l'INSEE en contrepartie de la charge de la campagne de recensement de la population, le montant de cette dotation étant de 3 949 € (4 577 € en 2022).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- de désigner Amandine DECUY, adjoint administratif de 1ère classe, coordonnatrice de l'enquête INSEE à mener dans les modalités suivantes : préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

  Elle bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

- de créer 6 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront dans la commune du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

  Pour les agents communaux : rémunération en heures supplémentaires

  - Nathalie CORBEAUX,
  - Alexandra LASSAL

  Pour les agents extérieurs : recrutement de vacataires

L'agent sera rémunéré(e) à la vacation, après service fait sur la base d'un taux horaire d'un montant brut du SMIC en vigueur au 01/01/2027.

- Stéphanie DE SAINT GERMAIN
- Marie-Pierre DESMAREST
- Alain GILLES

- Martine NANTIER

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

8. RAPPORT 2025 DE LA CCPV

Après présentation du rapport d'activités de la CCPV, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2025.

9. CONVENTION POINT EAU INCENDIE VALLABONNET

Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention relative aux conditions de mise à disposition de points d'eau Incendie.

Cela concerne la dernière réserve mentionnée lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 août 2026 :

Situé au Vallabonnet sur la parcelle sise A n°93

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

10. REGULARISATION NOMS DE RUES ET PLACES

La Poste travaille actuellement pour la commune de Formerie dans la cadre de la mise en conformité de sa Base d'Adresse Locale.

Il convient de créer ou régulariser dans la base :

- Place Hervé Joron
- Place Pierre Tisseyre
- Place du Jeu de Paume
- Résidence des Prunettes devient rue des Prunettes
- Rue de Bonnemare devient rue Bonnemare
- Rue de Nastätten devient rue Nastätten
- Rue Vaupéron devient rue du Vaupéron

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire.
- adopte les dénominations précitées.
- charge Monsieur le Maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et à informer les administrés de cette dénomination.

Un crédit sera ouvert au budget de la commune pour la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives.

Une réunion publique sera organisée le lundi 16 novembre 2026 à 18h30 à la salle Jouvet avec les personnes concernées par un changement.

11. RETRAIT D'UN TERRAIN RESERVE AU PLU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme relatif aux emplacements réservés,
Vu les articles L230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération d'approbation du PLU communal de Formerie du 27 novembre 2003, modifié le 27 juillet 2006 et révisé le 29 septembre 2015 ;
Vu la délibération n°0020-2026 du Conseil Communautaire de la Picardie Verte approuvant le PLUi et abrogeant les 35 cartes communales,

Considérant que l'emplacement réservé n°1 n'est pas repris dans le PLUi de la Picardie Verte en raison de l'abandon du projet initial formalisé dans le PLU communal de Formerie,

Considérant les certificats d'urbanisme délivrés respectivement sur les parcelles B n°12 et B n°13 en date du 12 septembre 2025 et du 05 février 2026,

Considérant que ces certificats d'urbanisme ont pour conséquence de cristalliser pendant 18 mois les règles du PLU de Formerie bien que le PLUi intercommunal de la Picardie Verte ai été approuvé le 10 mars 2026,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de renoncer à l'emplacement réservé n°1 de 0.35 ha qui avait pour objet l'agrandissement de la voirie, route d'Haucourt.
- d'abroger toutes les contraintes sur les propriétés privées liées à l'application de l'emplacement réservé n°1

INFORMATIONS GENERALES

- **Modifications mineures de la convention d'occupation de la maison de santé pour la sage-femme suite à la demande de l'ordre des sage-femmes**

- **Organisation d'octobre rose :**

Monsieur Alain GILLES a fait les parcours.
Présents dimanche à 9h :

- Sébastien FAUCHOIS
- Simon NICOLLE
- Lou LEROY
- Aurélie DESCHEPPER
- Jean-Paul SOULEZ
- Joël HUCLEUX

RDV est fixé le 21 octobre à 19h à la mairie pour organiser cette matinée.

Monsieur Sébastien FAUCHOIS demande s'il est possible de recevoir les convocations par mail.
La commune va faire un essai sur les boites mail de chaque élu.

- **Bilan foire Saint François et concert**

Les métiers forains ne sont pas venus.
Les réservations ont été acceptées mais vu la météo, certains ne sont pas venus.
Monsieur le Maire a remboursé les brocanteurs.
Se pose la question du maintien ou non de cette manifestation.

- **Arbre de Noël communal :**

L'Arbre de Noël aura lieu le 11 décembre 2026 ainsi que l'ouverture des illuminations à 18h.
C'est la commune qui prend en charge l'organisation et les cadeaux depuis que l'Amicale du Personnel ne fonctionne plus.
Monsieur le Maire demande aux élus de ne pas oublier de transmettre le coupon réponse.

- **Inauguration des travaux d'extension de la maison de santé le 11/12 à 10h30**

Penser également au coupon réponse.

- **Remplacement panneau lumineux**

Après consultation, la commune a commandé un nouveau panneau lumineux chez LUMIPLAN pour un montant de 21 048 € TTC.
Ce nouveau panneau sera posé début décembre.
Des affiches comme des vidéos pourront être diffusées.

- **Bilan de la saison estivale de Camping-Car Park**

  386 nuits - 5 349 € de chiffre d'affaires – 35 % taux de fréquentation – 54 % clientèle étrangère.

- **Bilan des DIA**

Date demande	adresse du bien	type de bien
08/04/2026	05 rue Maisné	maison
27/04/2026	12 rue Léon Lemetayer	maison
07/07/2026	27 rue de Beauvais	maison
07/07/2026	21 rue Filsac	maison
07/07/2026	10 rue de Beauvais	maison
07/07/2026	21 rue de Grumesnil	maison
13/07/2026	51 résidence des Prunettes	maison
16/07/2026	07 rue du Docteur E. Giudicelli	terrain
16/07/2026	07 rue du Docteur E. Giudicelli	maison
23/07/2026	Allée de la Garenne	terrain
22/09/2026	07 rue du Docteur E. Giudicelli	maison
22/09/2026	07 rue du Docteur E. Giudicelli	terrain
22/09/2026	13 rue d'Amiens	maison

- **Maison à vendre :**

  La commune vend la maison sise 3 rue de l'Eglise. L'estimation des Domaines est de 96 000 € avec une marge de négociation de 20 %.
  Le mandat est chez Maître PLE et chez Sylvain Immobilier.

- **Chorale :**

  Monsieur le Maire invite les élus intéressés à se rendre au concert le 17 janvier 2027 au zénith d'Amiens pour aller voir 500 voix pour Johnny, des enfants de Formerie faisant partie de la chorale créée par Madame Padot.

- **Vœux du Maire : 15 janvier 2027**

- **Calendrier des Fêtes : 16 octobre 2026**

  Monsieur le Maire rappelle l'ordre de priorité pour réserver les salles :

1. la mairie

2. les associations présentes de Formerie
3. les habitants de Formerie
4. les gens extérieurs (qui postulent 6 mois avant)

- **Accident mortel :**

  Monsieur le Maire informe les élus de l'accident mortel survenu à l'intersection près de la mairie. Il rappelle que le chauffeur du camion n'est pas responsable de l'accident et que la personne décédée est passée devant le camion qui était au stop.
  Des barrières fixes vont être installées pour ne plus que ce type d'accident puisse se reproduire.

- **Date du prochain conseil municipal : pas défini**

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Paul SOULEZ	• remercie les élus pour la distribution de l'œil formion et demande à tous de retourner le coupon réponse car sans cela, il est difficile de constituer les équipes. • remercie Françoise ALIX pour la mise en page du bulletin qui était plus attrayant et qui a permis de faire une économie importante.
Sylvie LEFEBVRE	• fait un bilan de la bourse aux vêtements du 12 au 14 octobre 2026. Environ 1 000 € de ventes avec beaucoup de dépôts. • Remercie Sophie THILLARD et Françoise pour le prêt de portants.
Jean-Claude ROLAND	• demande si le tri des ordures est bien mis en place aux salles des fêtes par les utilisateurs. Monsieur le Maire lui répond que le tri s'organise et rappelle que les utilisateurs doivent prendre leurs ordures ménagères. • demande si Aldi va déménager. Monsieur le Maire lui répond qu'une demande de permis a été déposée et que l'instruction est en cours. • demande des informations concernant l'exposition de photos. La Communauté de Communes fait des actions pour promouvoir le territoire. • liste un bilan de la campagne d'été (du 2 avril au 23 octobre 2026) des Restos du Cœur : ➢ repas servis pour 58 familles (111 adultes et 6 enfants) soit 19 314 repas ➢ Répartition par tranche : 0 à 40 ans : 77 personnes 41 à 60 ans : 24 personnes

- 61 à 85 ans : 16 personnes
- 13 bénévoles et 1 en cours de recrutement
- Collecte nationale mars 2026 : 882 kg
- Collecte locale septembre 2026 : 358 kg
- Début nouvelle campagne Hiver : 17 novembre 2026.
- Les Restos du Cœur ont obtenu de la CCPV une subvention de 1 100 €.

Monsieur le Maire félicite l'association qui fait un travail admirable et regrette que les bénéficiaires ne fassent pas trop d'efforts (comme pour la collecte).

Sylvie HARTOUT

- signale que l'éclairage public ne fonctionne pas à l'intersection de la rue Roche et de la rue de la Flaque.

Aurélie DESCHEPPER

- signale qu'un administré a demandé de réserver la salle où se trouve le mur d'escalade.
  Monsieur le Maire lui répond que ce gymnase appartient à la CCPV.

La séance est levée à 22 heures 10.

PRÉNOMS	NOMS	QUALITÉS	Présent(e)s	Absent(e)s	Signatures
William	BOUS	Maire	X		
Jean-Paul	SOULEZ	1er adjoint	X		
Laure	DESENDER	2ème adjointe		X	
Joël	HUCLEUX	3ème adjoint	X		
Sylvie	LEFEBVRE	4ème adjointe	X		
Hervé	LEVEAU	5ème adjoint		X	
Josiane	DELOFFE	Conseillère municipale	X		
Jean-Claude	ROLAND	Conseiller municipal	X		
Gérard	FOUCARD	Conseiller municipal	X		
Maryse	FLANDRE	Conseillère municipale	X		
Christelle	PLÉ	Conseillère municipale	X		
Sylvie	HARTOUT	Conseillère municipale	X		
Sophie	THILLARD	Conseillère municipale	X		
Marc	LEVOUIN	Conseiller municipal	X		
Jérôme	HUCLEUX	Conseiller municipal	X		
Sandrine	RODRIGUES	Conseillère municipale		X	
Aurélie	DESCHEPPER	Conseillère municipale	X		
Françoise	ALIX	Conseillère municipale	X		
Jérôme	LECOEUR	Conseiller municipal		X	
Sébastien	FAUCHOIS	Conseiller municipal	X		
Teddy	ADNOT	Conseiller municipal	X		
Simon	NICOLLE	Conseiller municipal	X		
Lou	LEROY	Conseillère municipale	X		